

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

MERCREDIS de février à avril 2025

Dans le cadre de la stratégie jeunesse, un nouveau fonctionnement par niveau scolaire (et non plus par âge des enfants) est mis en place.

• ALSH maternel

Buisson, maternelle
(Pour les enfants scolarisés en école maternelle)

• ALSH élémentaire

Michelet, élémentaire
(Pour les enfants scolarisés du CP au CM2)

ACCUEIL / DÉPART

Matin

- Accueil de 8h à 9h, dans chaque accueil de loisirs (en fonction du niveau scolaire)
- Accueil de 8h à 8h30, points d'accueil Buisson, Michelet, Pasteur et V.Hugo (à 8h30 départ vers les accueils de loisirs)

Midi

- Accueils et départs échelonnés de 13h15 à 13h45 dans chaque accueil de loisirs. **ATTENTION** : les enfants ne repartent pas sur les points d'accueil du matin

Soir

- Départs de 17h30 à 18h dans chaque accueil de loisirs et sur les points d'accueil Michelet, Pasteur, V.Hugo et Buisson.

COMMENT ?

Modalités d'inscription :

Avoir inscrit au préalable votre enfant à l'espace Famille et avoir réservé obligatoirement les présences.

Pour cela, deux possibilités s'offrent à vous :

1. De manière dématérialisée via l'application **B clic**
2. En retournant le coupon ci-dessous, à l'espace Famille de l'Hôtel de Ville ou du Centre Administratif (rue de Schwerte).

! Toute annulation ou modification de réservation sera possible uniquement jusqu'au mercredi précédant la date concernée.

(PARTIE À REMETTRE À L'ESPACE FAMILLE)

Nom et prénom de l'enfant :

ALSH maternel ALSH élémentaire Point d'accueil :

	Février	Mars			Avril	
	26	5	12	19	26	2
Matin						
Après-midi						
Journée						

RAPPEL : Nous vous prions de bien vouloir vérifier votre réservation car la facture sera établie en fonction des dates retenues. Toute absence doit être justifiée par un certificat médical, à remettre impérativement au service Petite Enfance/ Enfance-Jeunesse avant le 5 mars 2025 pour les mercredis de février 2025, avant le 2 avril 2025 pour les mercredis de mars 2025, et avant le 7 mai pour les mercredis d'avril 2025. Dans le cas contraire, les dates réservées vous seront facturées.

Je soussigné(e) :

reconnais avoir pris connaissance des modalités de réservation.

Signature obligatoire :

Béthune le :